

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



Date de convocation :

Le 21 septembre 2015

Nombre de délégués :

En service : 69

Présents : 36

Votants : 35

N°10-CS13/10/2015

Objet : Animation agricole
(réduction pollutions diffuses)

Avis : Avis favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

05/11/2015

Publication / notification le :

L'an deux mille quinze,
Le mardi 13 octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Étaient présents :

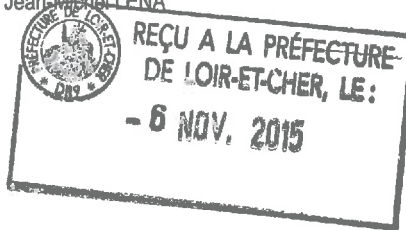
Mesdames Quitterie GUERIN, Eliane GENUIT, Claudette BOURGUEIL, Christèle DESSITE, Joëlle NOLIERE, Marlène GUILLARD.

Messieurs Marc GAULANDEAU, Jean-Claude PEREL, Damien BEAUJOUAN, Olivier GABILLEAU, Damien ROGER, Jean-Paul BRISSON, Didier DENIAU, Jacky RUET, Jean-Marc LABBE, Jacques PARIS, Yannick SEVREE, Dimitri MULTEAU, Jean-Marie RUILLOIN, Laurent COUCHAUX, Denis BILLAULT, Thierry CHAMPION, Didier BOUIN, Daniel CHEVALIER, Gilles LEROUX, François OURY, Jean-Michel LENA, René PINON, Bertrand LANOISELEE, Jean-Pierre MARIN, Philippe VONNET, Eric HALLAY, Claude ROUVRE, Gérard SERER, Jean MATHIOT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Christelle TOUZET, Messieurs Valentin BAHE, Ludovic COGNARD.

Étaient excusés : Madame Valérie DEPLOBIN et Mrs Pascal LONQUEU, Maurice PLY.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA



Animation agricole des dispositifs de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole

Pour faire suite à une sollicitation de la part du Syndicat Mixte d'Alimentation d'Eau Potable de Monteaux, une réunion de concertation a été organisée le lundi 14 septembre dernier entre le SMB Cisse, le SIAEP d'Averdon, le SMB Cisse, la Région Centre et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Cette réunion visait à évoquer les possibilités de mise en commun des moyens d'animation des programmes de réduction des pollutions d'origine agricole en cours d'élaboration sur les territoires de chaque collectivité.

Les Syndicats d'Averdon-Villerbon & de Monteaux sont inscrits dans une démarche de réduction des risques de pollutions diffuses dans le cadre du dispositif « captage grenelle » (début des actions « pollutions diffuses » programmé pour la période 2016 – 2020).

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse élabore son deuxième programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole (début des actions programmé pour la période 2016 – 2020) en complément des opérations menées en direction des milieux aquatiques & des pollutions non agricoles.

Les 3 programmes nécessitent une **animation du programme d'action** (animation et suivi du programme, conseils auprès des exploitants volontaires, gestion des relations avec les partenaires techniques et financiers, ...).

Les temps cumulés nécessaires pour l'animation des 3 programmes sont estimés à +/-1 ETP (niveau ingénieur agronome).

Les territoires d'intervention de chacun des programmes étant inscrits sur le bassin versant de la Cisse, les périodes de mise en œuvre et les problématiques abordées similaires ; il est proposé d'étudier les différents scénarii d'animation possibles :

➤ **Scénario 1 : Animations agricoles dissociées « en régie »**

Dans ce cas de figure, chaque structure assure l'animation de manière indépendante « en régie » par l'embauche d'un agent dédié à temps non complet, basé sur les besoins de chaque programme d'action.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

Coût estimatif annuel / structure (salaire + charges + frais de fonctionnement) : 16 000 € (Base 1/3 ETP – Base 1 ETP = 48 000 € / An)

Aides estimées / structure : 80% (Agence de l'eau + FEADER ou Région)

Reste à charge estimatif / structure : 3 200 € / An

➤ **Scénario 2 : Animations agricoles dissociées « externalisées » en prestation**

Dans ce cas de figure, chaque structure fait porter l'animation de manière indépendante par la mise en place d'une prestation de service avec un organisme extérieur, basé sur les besoins de chaque programme d'action.

Coût estimatif annuel / structure (salaire + charges + frais de fonctionnement) : 39 000 € (Base 1/3 ETP – Base 60 jours/an à 650 € / jours)

Aides estimées / structure : 80% (Agence de l'eau + FEADER ou Région) : Plafonnement à 500€/jours pour les aides Agence de l'Eau

Reste à charge estimatif / structure : 12 300 € / An

➤ **Scénario 3 : Animations agricoles dissociées « externalisées » en partenariat**

Dans ce cas de figure, chaque structure fait porter l'animation de manière indépendante par la mise en place d'un partenariat avec un organisme extérieur, basé sur les besoins de chaque programme d'action. Dans ce cas de figure, l'organisme partenaire devient cosignataire & maître d'ouvrage de l'animation.

Coût estimatif annuel / structure (salaire + charges + frais de fonctionnement) : 39 000 € (Base 1/3 ETP – Base 60 jours/an à 650 € / jours)

Aides estimées / structure : 80% (Agence de l'eau + FEADER ou Région) : Plafonnement à 500€/jours pour les aides Agence de l'Eau + 10% (à confirmer) par l'organisme partenaire.

Reste à charge estimatif / structure : 3 900 € / An

➤ **Scénario 4 : Animations agricoles mutualisées « en régie »**

Dans ce cas de figure, le SMB Cisse assurera l'animation des 3 structures par l'embauche d'un agent dédié à temps complet et partagé selon les besoins de chaque structure.

Coût estimatif annuel / structure (salaire + charges + frais de fonctionnement) : 16 000 € (Base 1/3 ETP – Base 1 ETP = 48 000 € / An)

Aides estimées / structure : 80% (Agence de l'eau + FEADER ou Région)

Reste à charge estimatif / structure : 4 400 € / An (salaire + charge + frais de gestion & coordination)

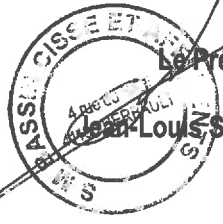
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Points positifs	Coûts réduits & autonomie des dispositifs	Facilité de recrutement et de gestion du personnel Acceptation améliorée si organisme agricole assure l'animation	Coûts réduits Participation de l'organisme partenaire (engagement) Acceptation améliorée si organisme agricole assure l'animation	Coûts réduits Cohésion à l'échelle du BV Cisse (une seule structure coordinatrice) Gestion du personnel assurée par le SMB Cisse
Points négatifs	Absence de cohésion à l'échelle du BV Cisse Difficultés de recrutement Difficultés d'adaptation au terrain & au contexte (recrutement d'un nouvel agent)	Coûts élevés Absence de cohésion à l'échelle du BV Cisse Risque de collusion si organisme agricole assure l'animation	Absence de cohésion à l'échelle du BV Cisse Risque de collusion si organisme agricole assure l'animation	Gestion et coordination de l'animation supplémentaire pour le SMB Cisse Difficultés d'adaptation au terrain & au contexte (recrutement d'un nouvel agent)

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

Sur proposition du Bureau, après avis favorable de celui-ci en date du 08 octobre 2015,

Le conseil syndical à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de mutualisation « en régie » sollicitée par le SMAEP Monteaux et le SIAEP d'Averdon (sous réserve des capacités financières et techniques du SMB Cisse).
- **Demande** au Président du SMB Cisse de se rapprocher du SMAEP Monteaux et le SIAEP d'Averdon afin d'envisager la mise en place de cette mutualisation.


Le Président,
Jean-Louis SLOVAK